



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HÉRAULT

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

DE CONDUCTEUR DE TAXI

Montpellier, le 24/01/2025

LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS TAXI

Session du 13 au 16 janvier 2025

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
497125	/2	/10	/5	/3	Ajourné
493365	/2	/10	/5	/3	Ajourné
505235	/2	/10	/5	/3	Ajourné
487548	/2	/10	/5	/3	Ajourné
491117	/2	/10	/5	/3	Ajourné
486824	/2	/10	/5	/3	Ajourné
493471	/2	/10	/5	/3	Ajourné
496340	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000128488TF1PE2	/2	/10	/5	/3	Ajourné

487774	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000453947TE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000410448TF1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
498838	1.5/2	6/10	2/5	1/3	10.5/20
0000484618TE1	2/2	4/10	2/5	2/3	10/20

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.